

Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime

BUDGET PRINCIPAL

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

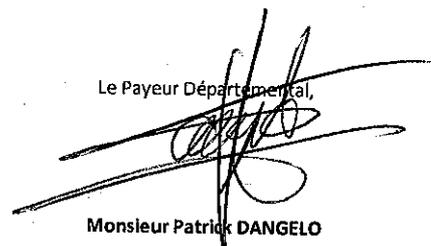
COMpte ADMINISTRATIF N-1 Voté le <u>2 JUIN 2022</u>		REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'est pas voté)	
Résultat de fonctionnement N-1		Résultat de fonctionnement N-1	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe (excédent) + ou - (déficit)	4 617 209,01 €	A - Résultat de l'exercice précédé du signe (excédent) + ou - (déficit)	
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe (excédent) + / ou - (déficit)	8 638 240,69 €	B - Résultats antérieurs reportés par délibération n° 2016-CA-08 sur l'affectation du résultats N-2 précédé du signe (excédent) + ou - (déficit)	
C - Résultat à affecter = A+ B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	13 255 449,70 €	C - Résultat à affecter = A+ B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
Investissement		Investissement	
D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe (excédent) + ou - (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	11 606 818,05 €	D - Solde d'exécution N-1 estimé précédé du signe (excédent) + ou - (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	-1 003 328,00 €	E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	
F - Besoin de financement = D + E		F - Besoin de financement = D + E	
AFFECTATION = C = G + H	13 255 449,70 €	REPRISE ANTICIPEE = C = G + H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement (F)	1 400 000,00 €	1) Prévission d'affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement (F)	
2) H = report en fonctionnement R 002	11 855 449,70 €	2) H = report en fonctionnement R 002 (si C> F, H = C - G)	
DEFICIT REPORTE D 002		DEFICIT REPORTE D 002	

Yvetot, le **- 2 JUIN 2022**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur départemental,


Colonel Hors Classe Stéphane GOUZEZEC

Le Payeur Départemental,


Monsieur Patrick DANGELO